

ANNULE ET REMPLACE - PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 28/09/2020

Le mercredi vingt-trois septembre deux mil-vingt, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni dans la salle de la Halle aux Veaux à LA FERTE-GAUCHER.

Date de convocation : 15/09/2020

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Nombres de votants : 34

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin						
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAROUGE Bernard	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis		X Pouvoir à M. CAROUGE
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis		X
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		X
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X	
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X	
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. BERTIN Jean-Pierre	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier	X	
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. HENRY François	X	
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc		X Pouvoir à M. CAIUS
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X	
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X	
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X	
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X	
	Titulaire	SAGE		M. M. THUILLIER Jean-François	X	
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X	
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X	
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X	
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain		X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. MARCHAL Philippe	X	
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X	
Invités						
M. CAUX Nicolas			M. BARJAVEL Guy		M. DHORBAIT Guy	
Equipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène			M. FEKIH Djamel		M. GUIGNARD Barthélémy	

ORDRE DU JOUR

1. Emargement et accueil,
2. Election du Président,
3. Délégations au Président,
4. Choix du nombre de Vice-Présidents,
5. Election des Vice-Présidents,
6. Indemnité du Président et des Vice-Présidents,
7. Election des membres du bureau.

1. EMARGEMENT ET ACCUEIL

M. CAUX Nicolas adresse un remerciement général aux membres du comité syndical qui se sont investis dans la mise en œuvre des missions du SMAGE des Deux Morin. Il exprime le souhait que les membres du comité syndical continuent à œuvrer pour l'intérêt général des bassins versants du Petit et du Grand Morin.

2. ELECTION DU PRESIDENT – Délibération n°2020-09

En tant que doyen, M. VERDELET Fernand prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 et L5211-9 du CGCT). La condition de quorum est remplie la séance est ouverte (art. L. 2121-17 du CGCT).

M. VERDELET Fernand remercie M. CAUX Nicolas pour son dynamisme, son efficacité et sa volonté de fédérer les énergies dans un sens commun.

Le comité a choisi pour secrétaire M. ROUSSEAU Michael (Art L.2121-15 du CGCT) et comme assesseur M. MOUSSY Jean -François et Mme LAFOND Marguerite.

Conformément à l'article 6 des statuts du SMAGE des Deux Morin, l'ensemble des délégués quel que soit leur collège d'appartenance (SAGE/GEMAPI) sont amenés à se prononcer pour les affaires générales notamment l'élection du Président, des Vice-présidents et du Bureau.

M. VERDELET Fernand rappelle qu'en application des articles L 5211-1 et L5211-2, L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. VERDELET Fernand fait l'appel à candidature pour le poste de président, les candidats sont :

- M. DE VESTELE Philippe (maire de Montdauphin et Vice-Président en charge de l'environnement à la Communauté de Communes des Deux Morin)

Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-trois (3)	M. DE VESTELE Philippe	trente (30)
Bulletins litigieux/nuls	blancs (3)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	un (1)		
	dix-huit (18)		

M. DE VESTELE est proclamé Président à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

⇒ Délibération n°2020-09

3. DELEGATION AU PRESIDENT– Délibération n°2020 - 10

Il convient de donner au président et durant toute la durée de son mandat, le pouvoir d'intenter au nom du SMAGE des Deux Morin :

- Les actions en justice et de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.
- Procéder dans les limites fixées par le comité syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF) qui a été publiée au Journal Officiel du 12 décembre 2001, le comité syndical donne délégation au Président et aux vice-présidents pour leur permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite du seuil en vigueur (seuil des marchés sans formalités préalables).
- Passer les contrats d'assurance, de maintenance et de télésurveillance et accepter les recettes constituées par les indemnisations versées par les assureurs en remboursement des préjudices subis jusqu'à concurrence de 5.000 euros ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5.000 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, en ce qui concerne tous les domaines dans lesquels le président peut être amené à ester en justice en son nom ;
- Déposer toutes plaintes auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police pour ce qui concerne les affaires du Syndicat.

VOTE : 0 abstentions, 0 contre, 34 pour.

L'assemblée accepte à l'unanimité les délégations au Président.

⇒ **Délibération n°2020-10**

4. CHOIX DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT – Délibération n°2020-11

Le Président propose d'élire trois vice-présidents pour une représentativité territoriale cohérente.

- un vice-président pour l'aval du bassin versant,
- un vice-président pour l'amont du bassin versant,
- un vice-président pour le centre du bassin versant.

VOTE : 0 abstentions, 0 contre, 34 pour.

L'assemblée approuve le nombre de trois Vice-présidents à l'unanimité.

⇒ **Délibération n°2020-11**

5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS – Délibération n°2020-12

Le Président rappelle qu'en application des articles L 5211-1 et L5211-2, L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste de Premier Vice-Président, les candidats sont :

- M. CAIUS Charles (maire-adjoint à Esbly 77 en charge de l'Urbanisme, Travaux et Environnement) qui représente l'aval du bassin versant.

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	blancs (1)	M. CAIUS Charles	trente-trois (33)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

M. CAIUS Charles est proclamé premier vice-président à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste de deuxième Vice-Président, les candidats sont :

- M. LAHAYE José (maire de Champguyon 51 – Vice-Président à la Communauté de Communes Sézanne-Sud-Ouest-Marnais en charge de la GEMAPI) qui représente l'amont du bassin versant.

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	blancs (1)	M. LAHAYE José	trente-trois (33)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

M. LAHAYE José est proclamé deuxième vice-président à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste de troisième Vice-Président, les candidats sont :

- M. CAROUGE Bernard (maire de Crécy-la-Chapelle – Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie en charge de la maintenance du patrimoine de l'agglomération, de la mutualisation, des groupements d'achat et du bail voirie) qui représente le centre du bassin versant.

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	blancs (1)	M. CAROUGE Bernard	trente-trois (33)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

M. CAROUGE Bernard est proclamé troisième vice-président à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

⇒ Délibération n°2020-12

6. INDEMNITE DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS – Délibération n°2020-13

Le Président propose une réduction de 20% des indemnités du Président et des Vice-Présidents avec le poste d'un Vice-Président supplémentaire.

La base de calcul des indemnités pour le président est de 3889.40 € brut/mois pour un taux à 100% :

Il est proposé les taux suivants :

- Pour le président : Indice brut terminal de la fonction publique x 14.10 % soit 548.41€ brut/mois.
- Pour les vice-présidents : Indice brut terminal de la fonction publique x 7.09% soit 275.76€ brut/mois.

Tableau annexe indemnités élus						
	PRESIDENTS		VICE-PRESIDENTS			
	100%	3 889,40 €	100%	3 889,40 €		
Population totale	Taux maximal en % de l'indice Brut terminal 1027	Indemnité brut	Taux maximal en % de l'indice brut terminal 1027	Indemnité brut	Nbre de Vice-Présidents	Montant enveloppe en € par mois
De 100 000 à 199 999 hab	35,44	1378,40	17,72	689,20	3,00	3 446,01
Tableau indemnités Président + Vice-Présidents - SMAGE 2 Morin						
	PRESIDENTS		VICE-PRESIDENTS			
	Taux en %	Indemnité brute en €	Taux en %	Indemnité brute en €	Nbre de VP	Montant enveloppe en € par mois
139 881 hab	14,1	548,41	7,09	275,76	3,00	1 375,68

Fonctions	Noms	Taux en %	Indemnités brutes
Président	Philippe DEVESTELE	14,1	548,41
1er Vice-Président	Charles CAIUS	7,09	275,76
2ème Vice-Président	José LAHAYE	7,09	275,76
3ème Vice-Président	Bernard CARROUGE	7,09	275,76
		35,37	1375,68

Il est procédé au vote dont le résultat est le suivant. **VOTE : 0 abstentions, 0 contre, 34 pour.**

Les indemnités du Président et des Vice-Présidents sont approuvées à l'unanimité.

⇒ **Délibération n°2020-13**

7. NOMBRE DE MEMBRES AU BUREAU – Délibération n°2020-14

Conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin, le bureau est composé comme suit :

- Un Président
- Un ou des Vice-Présidents
- Un secrétaire
- Un ou plusieurs assesseurs

Pour la composition du bureau, le Président souhaite que chaque intercommunalités membres du syndicat puissent être représentées, si les délégués le souhaitent. Après discussion, le Président propose une composition du bureau à 15 personnes maximum soit :

- Un Président
- Trois Vice-Présidents
- Un secrétaire
- Dix assesseurs

Il est procédé au vote dont le résultat est le suivant. **VOTE : 0 abstentions, 0 contre, 34 pour.**

Le nombre de personne au bureau est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibération n°2020-14**

8. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – Délibération n°2020-15

Le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-1 et L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

❖ ELECTION DU SECRETAIRE DE BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste secrétaire du bureau, les candidats sont :

- Monsieur ROUSSEAU Michael (Communauté de Communes des Deux Morin)

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. ROUSSEAU Michael	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur ROUSSEAU Michael est élu secrétaire du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du premier assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur VERDELET Fernand (Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. VERDELET Fernand	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur VERDELET Fernand est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du deuxième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur HANNETON Alain (Communauté de Communes du Provinois),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. HANNETON Alain	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur HANNETON Alain est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du troisième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. VAUDESCAL Jean-Louis	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du quatrième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur SAGNES Jean-Michel (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. SAGNES Jean-Michel	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur SAGNES Jean-Michel est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du sixième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur GARCIA Juan (Communauté de Communes de la Brie Champenoise),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trente-quatre (34)	M. GARCIA Juan	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur GARCIA Juan est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du cinquième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur LOMBARD Maurice (Communauté de Communes Paysages de Champagnes),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. LOMBARD Maurice	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur LOMBARD Maurice est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du sixième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur LHEUREUX Christian (Communauté d'Agglomération d'Épernay),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. LHEUREUX Christian	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur LHEUREUX Christian est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour le poste du sixième assesseur du bureau, les candidats sont :

- Monsieur MOROY Alain (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	trente-quatre (34)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. MOROY Alain	trente-quatre (34)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	dix-huit (18)		

Monsieur MOROY Alain est élu membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

Les membres du bureau du SMAGE des Deux Morin sont donc les suivants :

- Monsieur DE VESTELE Philippe : Président (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur CAIUS Charles : Vice-Président (CA Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur LAHAYE José : Vice-Président (Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais),
- Monsieur CAROUGE Bernard : Vice-Président (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur ROUSSEAU Michael (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur VERDELET Fernand (Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur HANNETON Alain (Communauté de Communes du Provinois),
- Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur SAGNES Jean-Michel (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur GARCIA Juan (Communauté de Communes de la Brie Champenoise),
- Monsieur LOMBARD Maurice (Communauté de Communes Paysage de Champagne),
- Monsieur LHEUREUX Christian (Communauté d'Agglomération d'Épernay),
- Monsieur MOROY Alain (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry)

⇒ **Délibération n°2020-15**

9. POINTS DIVERS

Le Président résume les principales actions en cours :

Pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin (sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin) :

- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur les Deux Morin se poursuit la présentation du diagnostic est prévu entre en novembre 2020.
- L'étude ruissellement et érosion dont l'objectif est d'améliorer la connaissance de notre territoire la présentation du diagnostic est prévu entre en novembre 2020.

Pour la compétence GEMAPI (sur le bassin versant du Grand Morin) :

- Pour rappel, une continuité des actions engagées par les syndicats de rivières (Amont du Grand Morin, Aval du Grand Morin, Aubetin, et Ru de Lochy) qui ont été reprise par le SMAGE des Deux Morin au 1^{er} janvier 2020 sera assurée.
- Le Contrat Territoriale Eau et Climat (CTEC) du Grand Morin et de ses affluents a été validé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et notamment par la commission des aides.
- Le lancement des travaux de désembâclement est prévu semaine 43 (du 19 au 23 octobre 2020) sur le Grand Morin et l'Aubetin.
- L'équipe technique travaille actuellement sur l'élaboration de la nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant au syndicat d'intervenir sur l'ensemble du bassin versant.

Une note de présentation du syndicat et de ses actions en cours sera prochainement envoyée aux délégués du SMAGE des deux Morin.

Le Président informe que le syndicat dispose d'un site internet : www.smage2morin.fr et d'une page Facebook : <https://www.facebook.com/SMAGE2MORIN/>, mis à jour régulièrement.

La séance est levée à : 19h15

Date de publication : 01/10/2020

Secrétaire de séance

Président du SMAGE des Deux Morin

M. ROUSSEAU Michael

M. DE VESTELE Philippe



